



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2999

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2°

objet : Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) reprise des joints de dilatation - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bourmertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-2999**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Centre d'échanges de Lyon Perrache (CELP) reprise des joints de dilatation - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Conçu dans les années soixante pour combiner les trafics routiers, autoroutiers, ferroviaires et assurer une accessibilité automobile maximale au centre-ville de Lyon, le CELP a été inauguré en 1976. Il intègre sur 6 niveaux un diffuseur autoroutier, des parcs de stationnement, des gares routières, une station de métro, une station de tramway, une station de taxis, des commerces, une crèche et des locaux occupés par l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon. Le CELP est un établissement recevant du public de 1^{ère} catégorie, ouvert pour partie 24 h/24 et 365 jours par an, dans lequel 70 000 personnes en moyenne transitent chaque jour.

Le CELP va faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation à compter de septembre 2018, dans le cadre du projet plus global du PEM Perrache. Cette réhabilitation, à visée avant tout fonctionnelle (diminuer l'effet de coupure imprimé par la gare SNCF et le CELP, renforcer l'accès aux stations de métro et de tramway, etc.), ne prévoit pas d'intervention majeure sur le bâtiment et ses structures. Or, certains des joints de dilatation d'origine ne garantissent plus une étanchéité parfaite, ce qui entraîne une dégradation des flocages de protection de la structure béton du bâtiment. Certaines poutres sont ainsi directement exposées aux projections et au ruissellement d'eau pluviale, et sont à leur tour dégradées (dégradation des bétons et corrosion des armatures) ou en passe de l'être. La stabilité de l'ouvrage n'est pour l'heure pas mise en péril, mais les chutes de flocage ou d'éclats de béton constituent d'ores et déjà un danger pour les usagers et les équipes en charge de la maintenance et de l'exploitation. Des purges régulières des flocages et des épaufrures menaçant de tomber sont régulièrement effectuées, mais traiter la cause de ces dégradations et non plus leurs conséquences est désormais une nécessité.

L'intervention envisagée est la suivante :

- remplacer les joints de chaussée et reprendre leur étanchéité,
- reprendre les poutres au droit des joints de dilatation à remplacer,
- reprendre l'étanchéité des surfaces à proximité des joints,
- traiter les bétons dégradés et les armatures corrodées apparentes,
- traiter les bétons des murs situés le long des rampes d'accès de la gare routière.

Le coût de cette opération est évalué à 1 000 000 € TTC (75 000 € pour les études et les prestataires intellectuels, 925 000 € pour les travaux). Les travaux pourraient se dérouler au 1^{er} semestre 2020, pour une durée de 6 mois ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des consultations pour les études de maîtrise d'œuvre, pour les prestations intellectuelles et pour les travaux de reprise des joints de dilatation du CELP.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale n° 08 - Transports urbains pour un montant de 1 000 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2018,

- 100 000 € en 2019,

- 850 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P08O7170.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.